



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2002-03

b) Traitement de l'excédent pour 2000-01

Introduction

1. Les résultats financiers au regard du programme et budget de l'OIT pour 2000-01 sont présentés à la commission au titre du premier point à l'ordre du jour de la présente session du Conseil d'administration¹. Comme indiqué dans ce document, la période biennale a pris fin avec un dépassement de 100 925 636 francs suisses, ou 57 020 133 dollars des Etats-Unis au taux de change budgétaire adopté pour 2002-03 (1,77 franc suisse pour un dollar). Cet excédent est dû à l'encaissement d'arriérés d'un montant important, entraînant des recettes supérieures au niveau du programme et budget pour 2000-01, et ne reflète pas une sous-utilisation du budget approuvé. Bien que les contributions reçues aient dépassé le montant total des contributions mises en recouvrement pour 2000-01, le pouvoir d'engager des dépenses du Directeur général n'en a pas été accru, puisque l'article 13 du Règlement financier autorise le Directeur général à effectuer des dépenses dans les limites et jusqu'à concurrence des crédits ouverts, mais pas au-delà.
2. Les arriérés résultent du non-paiement des contributions mises en recouvrement pendant l'exercice durant lequel elles sont dues. En attendant le versement de ces contributions, le Directeur général est autorisé, en vertu de l'article 21 du Règlement financier, à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement ou à contracter des emprunts. Si les sommes prélevées ou empruntées ne sont pas remboursées au cours du même exercice, des contributions supplémentaires sont mises en recouvrement auprès des Etats Membres. A cet égard, l'article 18 du Règlement financier prévoit en substance que, lorsque les arriérés qui ont donné lieu aux contributions supplémentaires sont payés, l'excédent qui en résulte est porté au crédit des Etats Membres.
3. Les arriérés de contributions reçus en 2000-01 correspondent à des montants dus par les Etats Membres pour financer les activités de l'Organisation au cours de périodes biennales antérieures. Nonobstant les dispositions de l'article 21 du Règlement financier, dans

¹ Document GB.283/PFA/1.

l'intérêt d'une gestion financière prudente, la pratique du Bureau a consisté à proposer au Conseil d'administration de réduire le niveau des dépenses chaque fois que des baisses importantes de recettes étaient attendues. En prenant volontairement et chaque fois que nécessaire ces mesures de précaution, le Bureau a évité à la fois les déficits importants et l'endettement. La contrepartie a été une réduction des programmes et des investissements dans les infrastructures. Si ces mesures n'avaient pas été prises, le Bureau aurait pu continuer à dépenser la totalité du budget, conformément aux dispositions du Règlement financier, avec pour conséquence un déficit budgétaire. Des contributions supplémentaires auraient été mises en recouvrement auprès des Etats Membres et ce n'est qu'après réception des arriérés que le remboursement de ces montants supplémentaires aurait été possible au titre de l'article 18 du Règlement financier. La discipline financière du Bureau a donc évité toute mise en recouvrement supplémentaire auprès des Etats Membres.

4. La commission souhaitera sans doute rappeler les mesures qui ont été prises à l'occasion des récents excédents de trésorerie:
 - a) pour l'exercice biennal 1990-91, la Conférence a décidé que 12 324 000 francs suisses (63 pour cent) devraient être prélevés sur l'excédent de trésorerie total de 19 369 458 francs suisses pour effectuer des investissements dans les communications, les systèmes d'information, de traitement de texte et autres, y compris le vote électronique à la Conférence et un transfert vers le Fonds pour le bâtiment et le logement;
 - b) pour l'exercice biennal 1992-93, la Conférence a autorisé le prélèvement de 21 729 700 francs suisses (90 pour cent) sur un excédent de trésorerie total de 24 230 335 francs suisses pour le financement de programmes prioritaires et pour des investissements dans l'équipement et la technologie de l'information;
 - c) pour l'exercice biennal 1998-99, la Conférence a autorisé le prélèvement de 38 250 000 francs suisses (93 pour cent) sur l'excédent de trésorerie total de 41 711 581 francs suisses pour la création d'un Fonds pour les systèmes informatiques.

Dans les trois cas, il a été décidé que le solde des excédents de trésorerie serait porté au crédit des Etats Membres, conformément à l'article 18 du Règlement financier.

5. Après de larges consultations et en tenant compte des précédents de la décennie écoulée, le Directeur général propose de prélever 90 pour cent environ de l'excédent de trésorerie de l'exercice biennal 2000-01 (90 801 000 francs suisses ou 51 300 000 dollars au taux de change budgétaire de 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar) pour des activités prioritaires et des investissements limités dans le temps. Il resterait un montant de 10 124 636 francs suisses à créditer aux Etats Membres.
6. Les propositions du Directeur général concernant l'utilisation de l'excédent prennent en considération le manque de ressources lié à une baisse des ressources réelles du budget ordinaire en période de réforme, à l'accroissement de la visibilité de l'Organisation et à la progression de la demande de services. Les propositions sont décrites ci-après dans deux grandes rubriques:
 - I. Nouvelles exigences et nouvelles possibilités.
 - II. Renforcement des capacités institutionnelles prévu dans le cadre stratégique.
7. Les dépenses proposées concernent des investissements ponctuels et n'entraîneraient pas d'obligations durables pour l'avenir. Les fonds seraient versés dans des comptes de projets

distincts, y compris, selon les besoins, le Fonds pour le bâtiment et le logement et le Fonds pour les systèmes informatiques. Chaque proposition est accompagnée d'une énumération des résultats attendus, conformément aux principes d'une gestion axée sur les résultats. Aucune dépense ne serait engagée sans l'approbation préalable du Directeur général sur la base de propositions détaillées. Le Bureau ferait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'utilisation des fonds, essentiellement par le biais du rapport sur l'exécution du programme qui donne une vision intégrée de la performance de l'OIT. Les dépenses seraient engagées sur une période de quatre ans.

I. Nouvelles exigences et nouvelles possibilités

8. Dans un monde en mutation rapide, la capacité de réagir rapidement face à de nouvelles exigences et à de nouvelles possibilités est un élément essentiel de l'efficacité organisationnelle. En dépit des gros efforts consentis pour rationaliser les opérations, la capacité de réaction de l'OIT a inévitablement diminué par suite des réductions de programme. Plusieurs sujets sur lesquels le Conseil d'administration a récemment appelé l'attention exigent l'infusion immédiate de ressources si l'on veut éviter qu'ils ne donnent lieu à des réductions non prévues des programmes approuvés. D'autres domaines d'intervention imprévus, comme la réponse aux crises, dépassent les moyens actuels de l'Organisation. Certains des éléments proposés, en particulier les investissements dans un renforcement de la sécurité, sont inévitables dans le climat international actuel. Plusieurs autres visent essentiellement à appuyer les activités entreprises aux niveaux régional et national.
9. *Une session maritime de la Conférence internationale du Travail.* Le Conseil d'administration a déjà approuvé le principe d'une telle session. Ce serait là une occasion décisive d'appliquer la nouvelle approche intégrée des normes internationales du travail dans un secteur qui a de nouvelles préoccupations en matière de sécurité et qui doit continuer de faire face à des problèmes de longue date. Etant donné le champ d'application de toutes les normes maritimes, il est particulièrement important d'entreprendre un travail préparatoire et de faire appel à des spécialistes pour effectuer une analyse juridique et rédiger les dispositions, compte tenu du fait qu'il s'agit de refondre plus de 60 conventions et recommandations de l'OIT dans le domaine maritime. Des ressources sont nécessaires pour l'organisation d'une réunion préparatoire en 2004 en vue d'une première discussion du nouvel instrument proposé, et pour la tenue d'une session maritime de la Conférence internationale du Travail en 2005 qui sera appelée à adopter cet instrument. Il est prévu que cette session nécessitera des commissions supplémentaires pour traiter des questions de fond et de certains sujets spécifiques ainsi que des aspects juridiques et de procédure, et notamment des questions relatives aux clauses finales qui se rapportent aux 60 instruments.

Résultat prévu: renforcement de l'impact des normes maritimes, dont la pertinence et la cohérence sont améliorées.

Ressources: 3,2 millions de dollars.

10. *La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.* Il est proposé de financer intégralement le coût de la commission mondiale, plutôt que de compter sur d'éventuelles économies réalisées dans la partie 1 du budget. Comme on l'a vu durant l'exercice 2000-01, il ne serait pas prudent d'anticiper de telles économies. En outre, comme un budget a été proposé pour la première fois en novembre, l'intérêt pour les travaux de la commission et l'anticipation que suscite son rapport ont pris des proportions beaucoup plus grandes. La commission sera une occasion éclatante de changer les modalités du débat actuel sur la mondialisation et de montrer que l'OIT a un rôle essentiel à jouer dans l'Agenda global. Cependant, une plus grande notoriété implique que les

résultats des travaux de la commission seront soumis à un examen critique dans différentes perspectives et que les risques d'échec sont plus élevés. Il est crucial que le résultat soit d'une qualité exceptionnelle. C'est pourquoi il importe de fournir un appui sans restrictions à la commission. Cet appui prendrait la forme de consultations supplémentaires, de services d'experts et de travaux de recherche effectués au Bureau même et à l'extérieur, et de l'appui voulu sur le plan administratif et des communications. Les comparaisons effectuées avec les dispositions prises pour des commissions analogues organisées par d'autres institutions montrent que le budget proposé ci-après est le minimum nécessaire. Le nouveau chiffre estimatif est le total requis pour la commission, qui inclut le montant estimé à l'origine.

Résultat prévu: conscience renforcée des répercussions sociales de la mondialisation; action internationale pour faire de la mondialisation un moyen de promotion du travail décent, de réduction de la pauvreté et de développement.

Ressources: 2,8 millions de dollars.

- 11.** *Approche intégrée et évaluation de l'impact des normes internationales du travail.* Le Conseil d'administration a consacré ces dernières années une attention considérable à la question de l'amélioration de l'efficacité de l'action normative. Il a beaucoup progressé dans l'identification des normes à promouvoir en priorité et dans l'élaboration d'une nouvelle approche intégrée de l'activité normative future. Il faudrait maintenant effectuer un travail approfondi sur les questions qu'il est proposé de prendre en compte dans le cadre de l'approche intégrée des normes, et évaluer l'impact des normes. Cela déboucherait sur des propositions et des mesures destinées à améliorer la promotion des normes.

Résultat prévu: étude approfondie des questions normatives sélectionnées pour l'approche intégrée; renforcement de la promotion des normes.

Ressources: 2 millions de dollars.

- 12.** *Réponse aux crises et aux situations d'urgence.* La réponse aux crises ne peut, par définition, être planifiée; les ressources existantes sont insuffisantes pour traiter les crises qui se sont déjà déclarées au cours des premières semaines de cet exercice biennal. L'OIT est devenue plus active dans sa réponse aux situations de crise, et a prouvé à cette occasion qu'une action précoce avait un impact réel sur les perspectives de développement à long terme. En même temps, cet impact dépend de la capacité de réagir immédiatement en étant présent sur le terrain, en élaborant des projets, en entreprenant des activités pilotes et en fournissant des services consultatifs. En outre, la réponse aux crises doit couvrir toute la gamme des objectifs de l'OIT, ce qui requiert une approche intersectorielle, et elle doit aller au-delà des conflits et des catastrophes pour traiter les situations d'urgence économique et sociale. Des ressources sont nécessaires, par exemple, pour répondre aux crises et aux situations d'urgence économique et sociale en Afghanistan, en Argentine, dans les pays de la CEI, en Palestine et dans plusieurs pays d'Afrique. Les récentes réunions sur les conséquences de la tragédie du 11 septembre pour les secteurs de l'aviation civile et de l'hôtellerie et du tourisme représentent un nouveau moyen de réponse aux crises pour l'OIT.

Résultat prévu: réponses intégrées aux crises et aux situations d'urgence économique et sociale dans de nouveaux Etats Membres.

Ressources: 6,5 millions de dollars.

13. *Investissements dans le bâtiment et le logement.* Deux documents², qui proposent d'utiliser le Fonds pour le bâtiment et le logement pour financer la construction de nouveaux locaux devant abriter le bureau régional de l'OIT pour les Amériques à Lima ainsi que l'installation de nouveaux bureaux au siège, sont soumis à la commission à la présente session du Conseil d'administration. Si le Conseil approuve ces propositions, le solde disponible du Fonds pour le bâtiment et le logement serait de 1,4 million de dollars E.-U.³. Pour maintenir le Fonds à un niveau qui lui permette de faire face à d'autres utilisations éventuelles, notamment l'agrandissement des locaux du bureau régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan, la modernisation de l'équipement de détection des incendies et le remplacement et la rénovation de l'équipement et des cabines d'interprétation au siège à Genève, le Directeur général propose de transférer un montant de 5,5 millions de dollars au Fonds pour le bâtiment et le logement. Toute proposition relative à l'utilisation des ressources du Fonds serait, bien entendu, soumise au Conseil d'administration pour approbation préalable, conformément aux dispositions du Règlement financier.

Résultat prévu: amélioration de la fonctionnalité des locaux de l'OIT.

Ressources: 5,5 millions de dollars.

14. *Sécurité et sûreté du personnel.* La sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies suscitent des préoccupations compte tenu des événements survenus en 2001 et de la l'incertitude persistante de l'environnement international sur le plan de la sécurité. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (l'ancien CAC), avec l'appui de l'Assemblée générale des Nations Unies, a décidé d'introduire des mesures visant à renforcer les dispositions en matière de gestion de la sécurité à l'échelle du système, et l'OIT devra participer aux coûts qui y sont associés. L'examen en cours au BIT de la sécurité dans les bureaux extérieurs confirme que, pour que le Bureau se conforme aux prescriptions générales du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, il doit prendre certaines mesures d'urgence. Il est prévu d'examiner et de mettre à jour la politique, les règles, les procédures et les directives relatives à la sécurité et de former les directeurs et le personnel sur le terrain aux questions concernant la sécurité d'une manière générale et, en particulier, à celles relatives au système de gestion de la sécurité. L'OIT devra aussi jouer un rôle plus actif dans l'effort de coordination de la sécurité déployé par les Nations Unies au niveau national et mettre en place des points focaux chargés de la sécurité dans chaque bureau extérieur de l'OIT. Dans le cadre de l'examen de la sécurité dans les bureaux extérieurs, les dispositions prises dans ce domaine dans trois bureaux extérieurs ont déjà été examinées, et l'on prévoit que des mesures particulières pour assurer la sécurité et la sûreté devront être prises dans 12 à 15 bureaux extérieurs (sur 45 au total), notamment en renforçant la sécurité des bâtiments, en améliorant les contrôles d'accès aux bâtiments et en modernisant les systèmes de communications.

Résultat prévu: les normes de sécurité et de sûreté du BIT pour le personnel et les locaux répondent aux prescriptions du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Ressources: 2,8 millions de dollars.

² Documents GB.283/PFA/4 et GB.283/PFA/4/1.

³ Cette somme exclut un montant de 2,5 millions de dollars reçu de la société chargée de l'entretien des installations techniques du bâtiment du siège et réservé exclusivement à cette fin par une résolution de la Conférence adoptée en juin 1994.

II. Renforcement des capacités institutionnelles prévu dans le cadre stratégique

15. Le cadre stratégique pour la période 2002-2005 identifie une série de domaines dans lesquels les capacités institutionnelles de l'OIT doivent être renforcées: la gestion, les services régionaux, la gestion des connaissances, les statistiques relatives au travail décent, l'égalité entre hommes et femmes, les communications externes, la mise en valeur des ressources humaines et la technologie de l'information. Le cadre stratégique reconnaît qu'il n'y aura pas de ressources disponibles dans le cadre de la croissance zéro pour les améliorations à apporter d'urgence. L'espoir y est émis que des ressources extrabudgétaires pallieront cette absence de ressources. Bien que les donateurs aient fourni un appui généreux, à quelques rares (et importantes) exceptions près, ils n'ont pas accepté que leurs ressources soient utilisées pour renforcer les capacités de base du Bureau. En réalité, ils ont souvent demandé que l'appui du budget ordinaire soit renforcé dans les domaines où ils ont fourni des ressources extrabudgétaires. Les réformes et les capacités approuvées par le Conseil d'administration ont donc été assurées de façon ponctuelle et limitée faute de ressources suffisantes.

16. *Défis à relever en matière de gestion.* (Cela inclut la mise en valeur des ressources humaines, qui est traitée séparément dans le cadre stratégique.) L'OIT a lancé de grandes réformes en introduisant la budgétisation fondée sur les résultats et en procédant aux aménagements organisationnels connexes. Cela nécessite un renforcement des dotations du budget ordinaire dans les domaines suivants:

- Amélioration de la planification et des procédures de suivi et d'évaluation des programmes; introduction de systèmes de reddition de comptes et de gestion de la performance plus rigoureux; mesures pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de certains services; et information, outils et formation connexes.
- Refonte de l'organisation, avec notamment une meilleure intégration du Centre de Turin avec le BIT, une meilleure programmation conjointe entre les secteurs du siège et les régions, la poursuite de la rationalisation des structures et des redéploiements connexes et la consolidation des changements touchant l'organisation.
- Formation à la gestion fondée sur les résultats; amélioration et mise à jour des compétences, notamment du personnel déplacé; appui au nouveau programme destiné aux jeunes en début de carrière afin de constituer une nouvelle génération de fonctionnaires ayant acquis à un stade précoce de leur carrière une expérience tant sur le terrain qu'au siège.

Résultat prévu: améliorations fondées sur les résultats de l'efficacité et de l'efficience, meilleure organisation et plus grande cohérence au sein du Bureau, gestion de la performance et évaluation améliorées, perfectionnement professionnel et rajeunissement du personnel.

Ressources: 6 millions de dollars.

17. *Services régionaux.* Le Directeur général a annoncé son intention de renforcer les services régionaux. Cela nécessite des investissements dans les domaines suivants:

- Coûts transitoires liés au déplacement de personnel et d'autres ressources vers les régions et à l'appui à la décentralisation des responsabilités, en particulier pour la coopération technique.

- Mise en place de systèmes et de moyens destinés à améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des projets de coopération technique et à intégrer pleinement dans le budget stratégique de l'OIT les programmes financés par des ressources extrabudgétaires.
- Elaboration et mise à l'essai dans le cadre de projets pilotes de nouvelles approches et de nouveaux produits de la coopération technique, afin notamment d'assurer à l'OIT la position de protagoniste clé par rapport à la réduction de la pauvreté et au CLSP, et de faire en sorte que la promotion du travail décent figure dans les programmes et projets intégrés. Outre la conception de projets et programmes, des opérations pilotes seraient organisées en collaboration avec les principaux donateurs. Ces travaux auraient lieu essentiellement dans les régions. Ils appuieraient les initiatives importantes lancées avec d'autres organisations des Nations Unies, entre autres le suivi du Forum pour l'emploi en Chine, le programme «Des emplois pour l'Afrique», le programme sur le VIH/SIDA, le développement des entreprises et l'appui à la coopération régionale.

Résultat prévu: décentralisation réussie des postes du siège; meilleurs produits et meilleures propositions pour la coopération technique; amélioration de la collaboration avec les donateurs et les autres partenaires; services pilotes aux Etats Membres démontrant le potentiel des nouvelles approches et des nouveaux produits.

Ressources: 10 millions de dollars.

18. *Statistiques.* C'est là un grand domaine d'analyse du cadre stratégique. L'objectif est d'élaborer des bases de données et des méthodologies exactes et à jour à l'appui des quatre objectifs stratégiques qui constituent le programme d'activités pour un travail décent. Une refonte presque totale des structures et des méthodes internes est nécessaire, de même qu'un renforcement des capacités des Etats Membres. Les ressources seraient utilisées pour concevoir de nouvelles méthodologies et pour les mettre à l'essai, dans le cadre de projets pilotes, dans des pays choisis. Etant donné les ressources globales nécessaires, une partie de l'investissement serait fait dans l'élaboration de projets adaptés à un financement extrabudgétaire.

Résultat prévu: renforcement des moyens, aux niveaux national, régional et international, de mesure et de suivi efficaces des progrès du travail décent.

Ressources: 2 millions de dollars.

19. *Egalité entre hommes et femmes.* On a beaucoup fait pour renforcer l'action du BIT concernant l'égalité entre hommes et femmes, mais l'effort reste insuffisant étant donné l'ampleur et la gravité des problèmes. Afin de promouvoir une approche intégrée de cette question, le Bureau a mis en place un dispositif pour appuyer la vérification de la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes. Ce dispositif, efficace au niveau interne, a été apprécié par les Etats Membres où un appui a été fourni dans le cadre d'opérations pilotes. Des ressources supplémentaires permettraient d'aider d'autres pays et d'élaborer des projets pouvant être financés par des ressources extrabudgétaires.

Résultat prévu: les vérifications de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les Etats Membres démontrent la valeur de cette approche et éveillent l'intérêt des donateurs.

Ressources: 2 millions de dollars.

20. *Communications externes.* Le BIT est en train d'élaborer une politique de la communication plus stratégique. Il doit renforcer à la fois les campagnes mondiales et les messages ciblés sur les donateurs et les publics régionaux et locaux. Les structures régionales de l'OIT ont besoin de moyens renforcés pour adapter aux conditions locales et diffuser l'information. Il est proposé d'élaborer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes qui contribueront à renforcer les relations avec les mandants et les donateurs et à les rendre plus interactives, ainsi qu'à améliorer la perception que l'on a de l'OIT dans divers réseaux d'information. Différents moyens et technologies seraient essayés dans le cadre de campagnes de sensibilisation et pour nouer des partenariats appelés à multiplier la capacité d'information de l'Organisation. Cela nécessitera l'amélioration et le développement de toute une gamme de technologies de la communication, y compris Internet et les moyens audiovisuels et imprimés. Cela requiert également une formation du personnel à la communication.

Résultat prévu: une meilleure capacité institutionnelle de communiquer les messages de l'OIT et une reconnaissance et une présence accrues de l'Organisation au sein des réseaux mondiaux et régionaux.

Ressources: 3,5 millions de dollars.

21. *Investissement dans la technologie de l'information.* (Cela inclut les technologies à l'appui de la gestion des connaissances, qui sont traitées séparément dans le cadre stratégique.) En juin 2000 la Conférence, sur la recommandation du Conseil d'administration, a décidé de créer un fonds pour les systèmes informatiques. La priorité a été accordée au perfectionnement des systèmes financiers et d'information sur les ressources humaines, et le montant disponible dans le Fonds pour les systèmes informatiques a été entièrement engagé à ces fins. Cela signifie cependant que les autres besoins en matière de technologie de l'information ne peuvent être satisfaits, comme celui d'un système de gestion des documents, d'une infrastructure de télécommunications améliorée entre le siège et le terrain, de la reprise du traitement après un sinistre et de la sécurité du matériel, d'un réseau de zones de mémorisation, de la modernisation du système de vote électronique et de gestion de la Conférence et de la conversion à Microsoft Office. Il est clair que les investissements requis dans le domaine informatique ne peuvent être envisagés de façon réaliste dans le cadre du budget ordinaire, qui est soumis à la croissance zéro. C'est pourquoi le Directeur général propose de transférer un montant de 5 millions de dollars au Fonds pour les systèmes informatiques, étant entendu que toute proposition d'utilisation de ces ressources serait soumise au Conseil d'administration pour approbation au préalable.

Résultat prévu: amélioration des systèmes d'information et de la sécurité des données et des communications.

Ressources: 5 millions de dollars.

22. *La commission souhaitera donc sans doute recommander au Conseil d'administration:*

- i) *de demander au Directeur général de proposer des amendements au Règlement financier, de sorte que les excédents puissent être traités de manière appropriée, compte tenu des circonstances dont ils résultent;*
- ii) *de proposer à la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session (juin 2002) que, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, l'excédent de trésorerie pour 2000-01, qui s'élève à 100 925 636 francs suisses (équivalant à 57 020 133 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour*

2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar), soit utilisé en partie pour financer les postes de dépenses énumérés dans l'annexe, pour un montant total de 90 801 000 francs suisses (équivalent à 51 300 000 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar), et qu'elle adopte une résolution formulée comme suit:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant que les recettes enregistrées au cours de la période biennale 2000-01 ont dépassé les dépenses inscrites au budget ordinaire, entraînant un excédent de trésorerie de 100 925 636 francs suisses (équivalent à 57 020 133 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar),

Décide, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, d'utiliser une partie de l'excédent pour 2000-01 pour financer les postes de dépenses énumérés dans l'annexe, pour un montant total de 90 801 000 francs suisses;

Note que, compte tenu de l'allocation susmentionnée, le montant disponible en vertu de l'article 18.2 du Règlement financier sera de 10 124 636 francs suisses.

Genève, le 21 février 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 22.

Annexe

Utilisation proposée de l'excédent de l'exercice biennal 2000-01

Etat récapitulatif

	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.
Nouvelles exigences et nouvelles possibilités		
Session maritime de la Conférence internationale du Travail	3 200 000	
Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000	
Normes internationales du travail	2 000 000	
Réponse aux crises et aux situations d'urgence	6 500 000	
Investissements dans le bâtiment et le logement	5 500 000	
Sécurité et sûreté du personnel	<u>2 800 000</u>	
		22 800 000
Renforcement des capacités institutionnelles prévu dans le cadre stratégique		
Défis posés par la gestion	6 000 000	
Services régionaux	10 000 000	
Statistiques	2 000 000	
Egalité entre hommes et femmes	2 000 000	
Communications externes	3 500 000	
Investissement dans la technologie de l'information	<u>5 000 000</u>	
		<u>28 500 000</u>
Total		<u>51 300 000</u>
Coût total en francs suisses		90 801 000